

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 4 septembre 2008
BOOFZHEIM – Salle Bleue
20 heures

PROCES-VERBAL

Membres en exercice : 23
Membres présents : 21
Absents excusés : 2

M. Marc-Daniel ROTH donne procuration à Mme Laurence MULLER-BRONN
M. Raymond SIEGWALT donne procuration à M. Eric KLETHI

ORDRE DU JOUR

- Point 1 **INFORMATION GENERALE** – Audition de M. l'Inspecteur de circonscription de l'Education Nationale.
- Point 2 **FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE** - Séance du 10 juillet 2008 - Approbation du procès-verbal.
- Point 3 **VOIRIE** – Travaux chemin vicinal Daubensand-Rhinau et chemin prolongeant la rue de Daubensand à Boofzheim (desserte du multi-accueil et de la déchetterie).
- Point 4 **DEVELOPPEMENT LOCAL – Politique Habitat** – Mise en place d'un groupe de travail.
- Point 5 **DEVELOPPEMENT LOCAL – Aide aux associations** – Demandes de subvention formées par l'*Obenheimer express band* et la *section VIP*
- Point 6 **DEVELOPPEMENT LOCAL** – Structures de coopération – Contribution 2008 à l'Association de développement de l'Alsace centrale et au Groupement local de coopération transfrontalière - Désignation de deux représentants supplémentaires.
- Point 7 **DIVERS** (Communications relatives à l'activité des instances dans lesquelles siègent des représentants de la Communauté de Communes...).

Madame la Présidente ouvre la séance et salue les délégués présents. Elle remercie Monsieur Francis BRAUN, Directeur de la Maison du Conseil Général à Sélestat, Monsieur Etienne LEMARIGNIER, *Trésorier*, ainsi que le représentant de la presse locale de leur présence.

Elle souhaite la bienvenue à Monsieur Eric CHAILLOT, Inspecteur de circonscription de l'Education Nationale et présente Madame Sophie JOURNET qui vient de prendre ses fonctions à la Communauté de Communes en qualité d'agent de développement économique.

Point 1

INFORMATION GENERALE – Audition de M. l'Inspecteur de circonscription de l'Education Nationale.

Monsieur Eric CHAILLOT présente son exposé sur les nouveautés de la rentrée concernant l'organisation du service dans les écoles et des coopérations à établir entre son administration et les communes.

S'agissant des nouveautés, les principales sont la mise en œuvre de nouveaux programmes et la suppression des cours du samedi, étant précisé que le temps de service des enseignants reste le même (27 heures/semaine). Un volume horaire annuel de 60 heures sera réservé au suivi des élèves en difficultés. Il s'agit d'une aide personnalisée gratuite.

S'agissant des coopérations à mettre en place, l'une concerne le service minimum d'accueil qui doit être organisé par le Maire lorsque 25 % ou plus des enseignants font part de leur intention de suivre un mouvement de grève. En deçà de 14 jours de grève dans l'année, aucune qualification particulière n'est demandée. Une liste de personnes habilitées doit être dressée par le Maire, les services de l'éducation nationale se chargeant de vérifier les qualités des personnes proposées.

Point 2

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE - Séance du 10 juillet 2008

Le PV est adopté à l'unanimité.

Point 3.1

VOIRIE – BOOFZHEIM – Travaux de réfection du chemin vicinal desservant le multi-accueil intercommunal et la déchetterie.

Par délibération du 19 juin dernier, le Conseil de Communauté a approuvé le principe de la réalisation de ces travaux de remise à niveau de la voie d'accès desservant le multi-accueil intercommunal et la déchetterie sur la section située entre la fin de la rue de Daubensand (Boofzheim) et l'intersection avec le chemin vicinal reliant Daubensand à Rhinau.

Une consultation a été engagée auprès de six entreprises. Trois d'entre elles ont répondu et formulé une offre sur la base d'un descriptif de travaux à réaliser.

Entreprises	Montant HT	Date de démarrage/durée
Jean LEFEBVRE	100 287,50 €	01/09/2008 – 1,5 semaine
VOGEL	109 357,50 €	01/09/2008 – 19 jours
BURGER	95 755,00 €	18/08/2008 – 5 jours

Déjà la moins-disante et la mieux placée en terme de délais, la société BURGER a par ailleurs proposé une variante (fourniture et mise en œuvre d'enrobés à froid type COMPOMAC R. qui ramènerait le coût de l'opération à 67 792,50 € HT soit une économie de 27 962,50 € HT.

Après avoir pu vérifier de *visu* la qualité de cette solution alternative, la commission *ad hoc* a décidé de retenir cette offre pour un montant de **67 792,50 € HT**.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux de réfection	67 792,50 €	Département subvention CdC Taux modulé 23%	15 592,27 €
		Participation Communauté de Communes	52 200,23 €

Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver ce choix et d'autoriser Madame la Présidente à engager les dépenses correspondantes aux dits travaux pour un montant de 67 792,50 € HT et à solliciter une subvention auprès du Département du Bas-Rhin.

Point 3.2.

OPERATION SOUS MANDAT - Délégation de maîtrise d'ouvrage communale (Ville de Rhinau) à la Communauté de Communes du Rhin pour la réfection de la route de Daubensand.

Par délibération du 15 mai dernier, le Conseil de Communauté a accepté la maîtrise d'ouvrage déléguée par la Commune de Rhinau pour la réalisation du réaménagement du chemin vicinal situé entre les deux panneaux d'agglomération de Rhinau et de Daubensand.

Une consultation a été engagée auprès de six entreprises. Trois d'entre elles ont répondu et formulé une offre sur la base d'un descriptif de travaux à réaliser.

Entreprises	Montant HT	Date de démarrage/durée
Jean LEFEBVRE	97 354,50 €	01/09/2008 – 1,5 semaine
VOGEL	104 662,00 €	01/09/2008 – 19 jours
BURGER	87 432,50 €	18/08/2008 – 5 jours

Déjà la moins-disante et la mieux placée en terme de délais, la société BURGER a par ailleurs proposé une variante (fourniture et mise en œuvre d'enrobés à froid type COMPOMAC R. qui ramènerait le coût de l'opération à 80 839,50 € HT soit une économie de 6 593 € HT.

Après avoir pu vérifier de *visu* la qualité de cette solution alternative, la commission *ad hoc* a décidé de retenir cette offre pour un montant de **80 839,50 € HT**.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux de réfection	80 839,50 €	Département subvention CdC Taux modulé 23%	18 593,08 €
		Département Subvention CdC Enveloppe globalisée 2008	30 100,00 €
		Participation Commune de Rhinau	32 146,42 €

Après délibération, le Conseil de Communauté décide d'approuver ce choix et d'autoriser Madame la Présidente à engager les dépenses correspondantes aux dits travaux pour un montant de 80 839,50 € HT et à solliciter une subvention auprès du Département du Bas-Rhin.

Point 4

DEVELOPPEMENT LOCAL – HABITAT – Programme d'actions.

Une étude habitat a été réalisée par la Communauté de Communes du Rhin, en collaboration avec le cabinet d'études ACEIF.St, courant de l'année 2006.

Il en a résulté un programme d'actions qui a été mis en attente en 2007, s'agissant d'une thématique importante que les élus souhaitaient voire mener par les nouvelles équipes municipales et intercommunale. En effet, il s'agit de décisions qui engagent les collectivités sur le long terme.

Il convient donc aujourd'hui de réexaminer les axes stratégiques et les propositions d'actions qui avaient alors été formulées.

Le Bureau propose qu'un groupe de travail composé de chacun des Maires de la Communauté de Communes, et/ou de leur adjoint à l'habitat/urbanisme, soit constitué pour suivre la mise en oeuvre de ce programme d'actions.

Il a été convenu, dans la mission confiée au cabinet d'études, que celui-ci intervienne encore lors de plusieurs réunions ayant pour objectif de finaliser les actions qui seront retenues. Les soldes des subventions pourront alors être versés par l'Etat et la Région Alsace.

Après délibération, le Conseil de communauté décide à l'unanimité

- **de prendre connaissance des actions susceptibles d'être engagées dans la thématique habitat ;**
- **d'accepter la constitution du groupe de travail tel que proposé par le Bureau ;**
- **d'autoriser le groupe de travail ainsi constitué de finaliser le programme d'actions et d'en assurer la mise en œuvre.**

Point 5

DEVELOPPEMENT LOCAL – Aide aux associations – Demande de subvention formée par l'*Obenheimer Express Band*.

Par courrier daté du 5 mars dernier Monsieur Alain HEILBRONN, Président de l'Association *Obenheimer Express Band* a formé une demande de subvention de 4 340 € (dont seuls 2 170 € resteraient à la charge de la Communauté de Communes, l'autre moitié émergeant sur l'enveloppe « Développement local » du Département) afin de financer une partie du déplacement de cette formation dans le Missouri à l'occasion de la *Soulard Oktoberfest* de Saint-Louis.

Après un premier examen en Bureau, cette demande avait été présentée lors de la dernière réunion du Conseil de Communauté qui n'a pas souhaité réserver une suite favorable à cette demande au regard des justifications produites par l'Association.

Depuis, Monsieur HEILBRONN a produit de nouveaux éléments qui permettent de mieux apprécier la nature de l'événement auquel ils participeront. Il s'agit d'une manifestation d'envergure rassemblant entre 30 000 et 50 000 personnes et qui vise à promouvoir la culture rhénane. Le terme « Soulard » qui était dissuasif est en fait le nom d'un quartier de la ville de Saint-Louis, souvenir de la présence française... La participation de cette formation d'Obenheim constitue déjà une forme de reconnaissance de la qualité de leur prestation qui mérite vraisemblablement d'être soutenue localement. Il convient de noter que la Région Alsace leur a alloué une aide pour un montant de 850 €.

C'est pourquoi, après réexamen de ce dossier, Madame la Présidente propose au Conseil de Communauté d'allouer une subvention de 2 000 €, étant précisé que l'aide nette restant à notre charge ne sera que de 1 000 € compte tenu du dispositif départemental de soutien au développement local.

Cette proposition n'est pas suivie par de nombreux délégués. MM. Jean-Paul ROTH, Jean-Jacques SIEGEL, Mmes Laurence MULLER-BRONN et Marianne HORNY-GONIER prennent tour à tour la parole pour exprimer leur désaccord. Ils soutiennent qu'il s'agit, avant tout, d'un déplacement privé d'une formation, certes de qualité mais qui perçoit des cachets lorsqu'elle se produit. Qui plus est, une telle subvention constituerait un fâcheux précédent.

Monsieur Rémy SCHENK soutient que cette demande a été formée avec le concours des services de la communauté de Communes et que cette démarche a conduit les organisateurs du déplacement à intégrer une aide dans leur plan de financement. Compte tenu de cet élément, il propose que cette subvention soit versée à titre exceptionnel et une fois pour toute.

Les arguments ayant été échangés, Madame la Présidente soumet le projet de délibération au vote. Il est rejeté par 14 voix contre, 7 pour et une abstention.

DEVELOPPEMENT LOCAL – Aide aux associations – Demande de subvention formée par l'Association Section VIP.

Une demande de subvention formée par Monsieur Anthony SAUNER, Président de la l'Association Section VIP a été sollicitée au titre du dispositif de soutien à la pratique socio-culturelle ou socio-éducative des jeunes.

Onze jeunes adhèrent à cette association. Un montant de 83,82 € est sollicité conformément aux dispositions en vigueur (7,62 € par jeunes et par an).

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'allouer une aide de 83,82 € à l'Association Section VIP.

Point 6

DEVELOPPEMENT LOCAL – STRUCTURES DE COOPERATION – Contributions 2008 à l'Association de Développement de l'Alsace Centrale (ADAC) et au Groupement local de coopération transfrontalière (G.L.C.T.) Vis-à-Vis.

Par courrier daté du 21 juillet, Monsieur Hugues PETIT, Trésorier de l'A.D.A.C. a sollicité le versement d'un premier acompte de la cotisation due au titre de l'année 2008.

Il est rappelé que celle-ci est calculée pour chacune des Communautés de Communes en tenant compte, à parité, de la population et de la richesse fiscale étant précisé que la contribution globale des dix Communautés de Communes du Pays de l'Alsace Centrale est de 109 000 €, sans changement depuis trois ans.

C'est ainsi qu'au titre de l'année 2007, le montant demandé la Communauté de Communes du Rhin était de 7 665 €.

Bien que le montant exact pour 2008 ne puisse être à ce jour déterminé faute de disposer de l'ensemble des données fiscales, il est demandé de verser un premier acompte correspondant au moins à la moitié de la cotisation versée en 2007.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à faire procéder au mandatement d'un premier acompte de 4 000 €.

Membre du Groupement local de coopération transfrontalière (G.L.C.T.) Vis-à-Vis, la Communauté de Communes du Rhin est invitée à s'acquitter de sa cotisation 2008 fixée à 2 194,50 €.

Par ailleurs, il nous est demandé de désigner deux membres supplémentaires, appelé à siéger au sein de l'assemblée délibérante de ce syndicat mixte. A ce jour seuls Mme Michèle BISCHOFF, Mme Danièle MEYER et M. Thierry KETTERLIN ont été désignés lors de la séance du 11 avril.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité

- **d'autoriser Madame la Présidente à faire procéder au versement de 2 194,50 € au profit du GLCT au titre de la cotisation 2008 ;**
- **de désigner M. René DEMANGE et M. Marc-Daniel ROTH en qualité de représentants de la Communauté de Communes du Rhin au sein de l'assemblée délibérante de ce syndicat mixte.**

Point 7

DIVERS

• **Communications relatives à l'activité des instances dans lesquelles siègent les représentants de la Communauté de Communes...**

Madame la Présidente se propose de présenter, lors d'une prochaine séance, un rapport d'activité de l'ADAC, structure support du Pays de l'Alsace centrale.

En complément d'une communication de Monsieur André KLUMB rappelant l'échéancier de la construction de la STEP, Monsieur KLETHY signale les difficultés posées par la baisse des volumes de consommation d'eau qui conduit à des ressources moindres pour les collectivités en charge de l'assainissement alors même que les frais fixes eux ont plutôt tendance à augmenter.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 22h15.

Lu et approuvé,

La Présidente,
Danièle MEYER :

Les Vice-Présidents,

André
KLUMB:

Marianne
HORNY-GONIER:

Laurence
MULLER-BRONN:

Jean-Jacques
SIEGEL :

Les membres,

Bertrand ANDNA :

Michèle BISCHOFF :

René DEMANGE :

Mohamed EL ARBAOUI:

Valérie FUCHS :

Gilbert GEORGES:

Etienne HARLEPP :

Hubert HATSCH :

Christian HURTHER :

Thierry KETTERLIN :

Eric KLETHI :

Dominique LEHMANN :

Claudine MEYER :

Patricia NOVI :

Marc-Daniel ROTH :
absent

Jean-Paul ROTH :

Rémy SCHENK :

Raymond SIEGWALT:
absent